

Lycée Rabelais - Meudon

Réunion d'information
« Admission Post Bac »
pour les parents d'élèves de
Terminales

- samedi 11 janvier 2014-

Déroulement de la matinée d'information orientation post-bac

- ***8h30 – 10h00: information des parents d'élèves et des élèves de Terminale sur le dispositif Admission Post-Bac (APB) et présentation des filières Post-Bac***
- ***A partir de 10h, rencontre avec les enseignants***

L'année de Terminale :

Deux étapes importantes :

- ***Le BACCALAUREAT***
- ***Le choix d'une orientation via la procédure APB***

C'est un choix déterminant qui engage l'élève dans ses études supérieures

Orientation post-BAC des élèves du lycée Rabelais

	Université	CPGE	BTS/IUT	Medecine (Paces)/ Architecture / Ecoles d'ingénieurs ou de commerce
session juin 2013	103 élèves	33 élèves	31 élèves	37 élèves
session juin 2012	114	34	40	51
session juin 2011	132	50	34	41

Orientation Post Bac des élèves du lycée Rabelais

Rang des propositions APB par rapport aux vœux des élèves

1er - 3ème

4ème - 6ème

7ème et +

session juin 2013

156 élèves

30 élèves

18 élèves

session juin 2012

164

40

35

session juin 2011

181

46

31

Ressources disponibles

- **Les élèves et les parents ne sont pas seuls !**
- **Personnes-ressources** : les professeurs principaux, le conseiller principal d'éducation, les conseillères d'orientation psychologues ...
- **Lieux-ressources** : le CIO de Boulogne, les salons (APB le 10 et 11 janvier), les JPO, l'Orientation Active des universités ...
- **Outils** : guides, diaporamas sur le site de l'Académie de Versailles et sur le site de l'Onisep ...

Définition d'Admission Post-Bac

- **Dispositif national de coordination des admissions de l'Enseignement Supérieur**
- **Etape obligatoire pour entrer en première année d'études supérieures**
- **Démarche informatisée via le site : <http://www.admission-postbac.fr/>**

Objectifs APB

- **Simplifier les démarches**
- **Informier sur l'ensemble des formations**
- **Rétablir l'égalité de traitement entre les filières**
- **Trouver rapidement une place à chacun**
- **et la meilleure possible selon le classement des vœux de l'élève !**

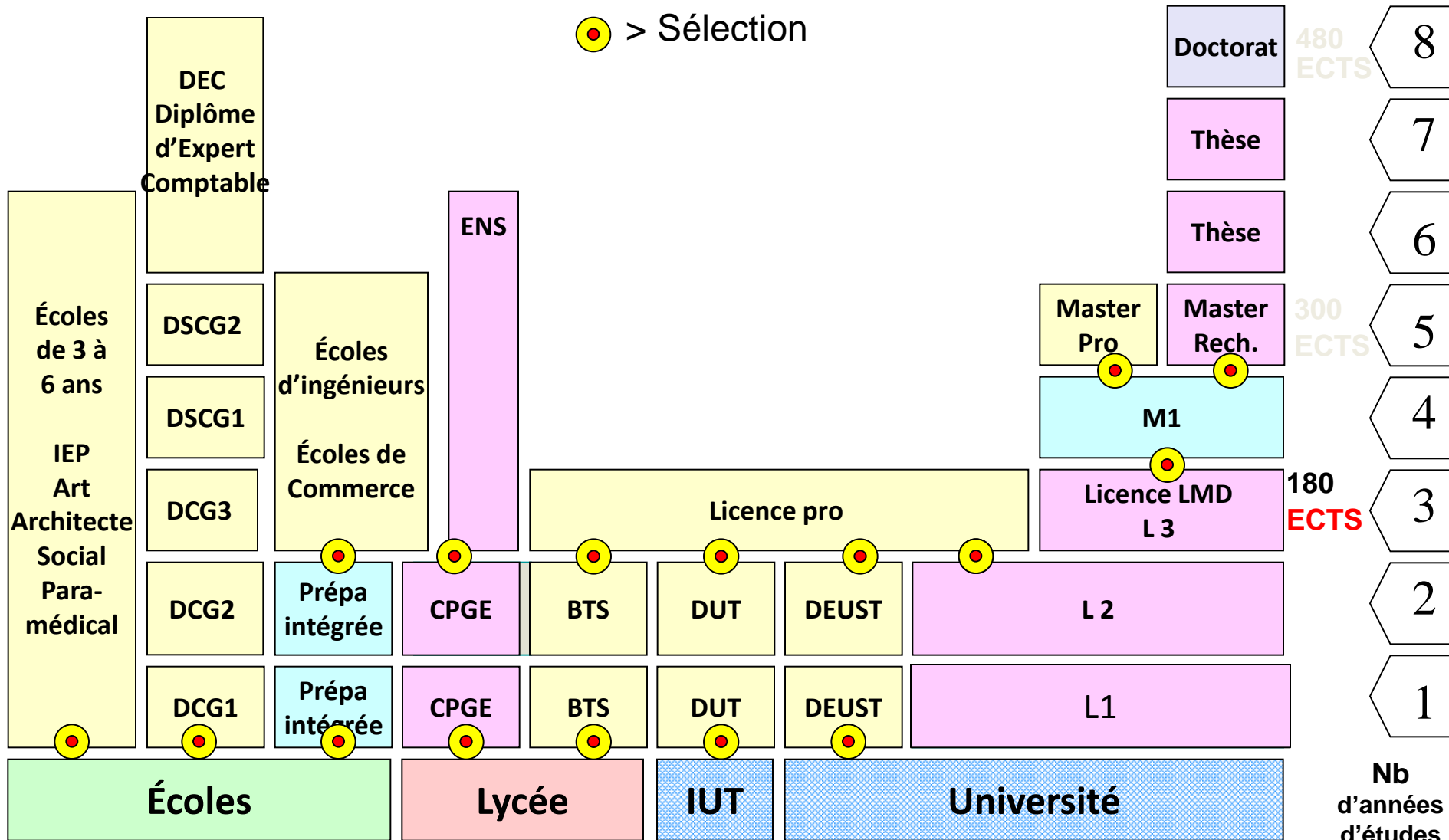
Quelques chiffres

- **En moyenne, les élèves formulent 9 vœux**
- **Un nombre important d'élèves se connectent les derniers jours avec des risques de saturation du site. (attention ! date limite de saisie des vœux pendant les vacances scolaires)**
- **Sur l'académie de Versailles, 93,9% des élèves inscrits sur APB ont obtenu au moins une proposition d'admission**

Panorama des études supérieures

- **Diversité des voies d'entrée dans le supérieur**
- **Construction des parcours par étapes (LMD)**
- **Filières sélectives versus non sélectives**

Schéma des études supérieures



ECTS

European Credits Transfer System

	Composition	ECTS
UE : 1 unité d'enseignement	correspond à une discipline	1 UE = 2 à 6 ECTS
S : 1 semestre	5 à 6 UE	30 ECTS = environ 270 h de cours
L : 1 année	2 semestres	60 ECTS
Licence	6 semestres	180 ECTS, TOTAL = 180
Master	4 semestres	120 ECTS, TOTAL = 300
Doctorat	6 semestres	180 ECTS, TOTAL = 480

Principaux domaines de la Licence LMD

- **Arts**
- **Droit, Science Politique**
- **Lettres et Langues**
- **Sciences Humaines et Sociales**
- **Économie, Gestion**
- **Sciences et Technologie**
- **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)**

DUT

- **Un diplôme professionnel**
- **Niveau bac + 2**
- **120 crédits (ECTS)**
- **45 spécialités**
- **Se prépare en IUT, rattaché à l'université**
- **Origine des étudiants: bac général ou bac technologique**
- **L'apprentissage est possible**

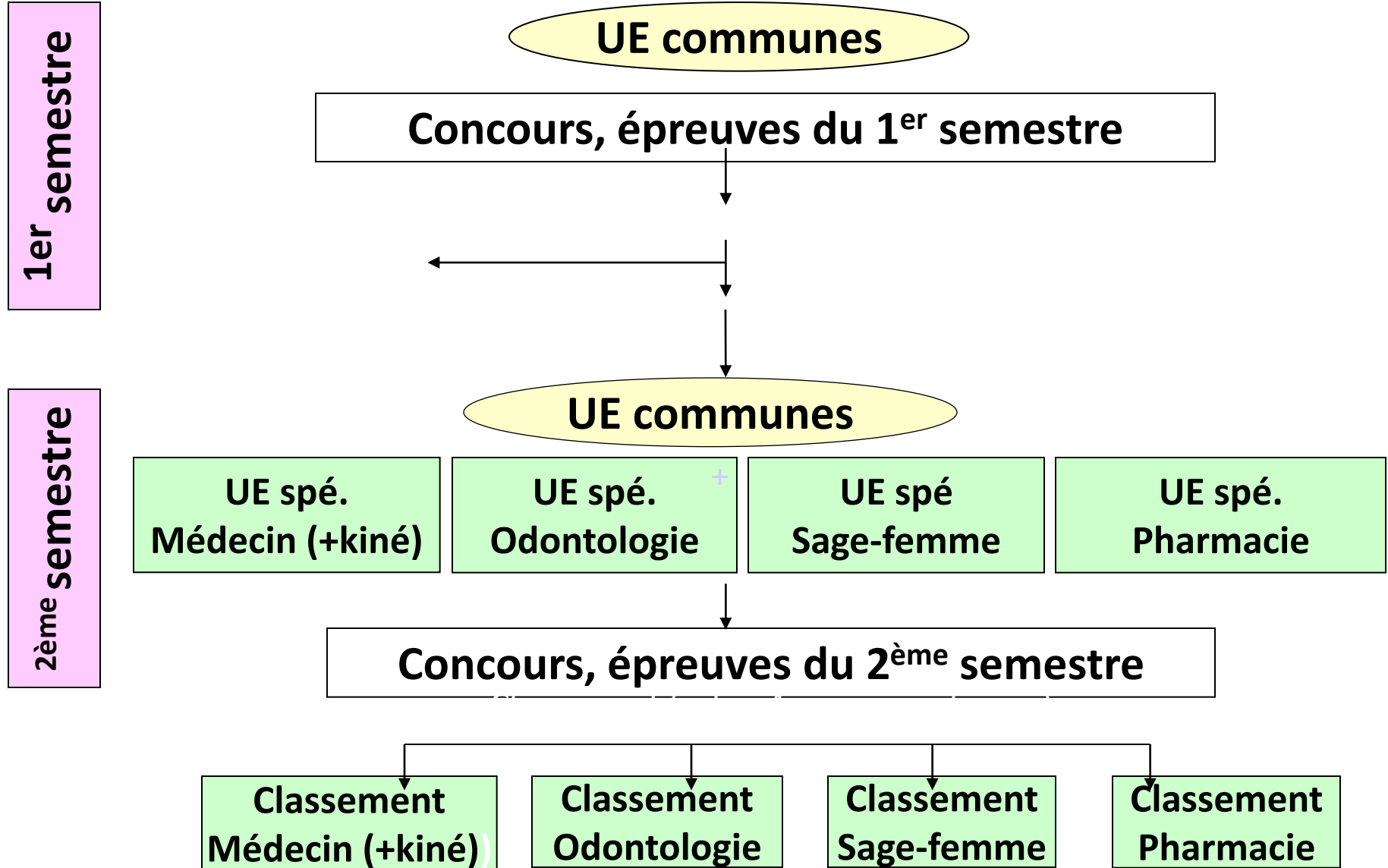
BTS

- **Un diplôme professionnel**
- **Niveau bac +2**
- **120 crédits (ECTS)**
- **Près de 130 spécialités (BTS + BTSA)**
- **Se prépare en lycée**
- **Origine des étudiants: priorité aux bacs technologiques et bacs professionnels**
- **Peut se préparer en apprentissage**

Comparaison BTS/ DUT

	BTS	DUT
Durée	2ans	2 ans
Lieu	lycée	IUT rattaché à l'université
Public recruté	Priorité aux bacs technologiques et bacs professionnels	Bacs généraux et bacs technologiques
Contenu	Spécialisation professionnelle pointue (+ de 120 spécialités). 1/3 d'enseignement général contre 2/3 technologique	Une quarantaine de spécialités 50% enseignement général et 50% technologique
Stages	8 à 12 semaines selon la spécialité	10 semaines au minimum
Validation	Examen terminal + contrôle continu	Contrôle continu
Poursuites d'études	40% des élèves	60% des élèves
	Sur dossier ou concours : accès en licence pro ou générale, formations complémentaires (DU, FCIL), écoles d'ingénieurs ou de commerce.	

1^{ère} année commune aux études de médecine (PACES)



CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles

3 filières : une voie d'excellence permettant l'accès aux grandes écoles ou en L3

Economique et commerciale

Ecoles supérieures de commerce et de management, ENS, Saint-Cyr, ENSAI, ENSAE, ...

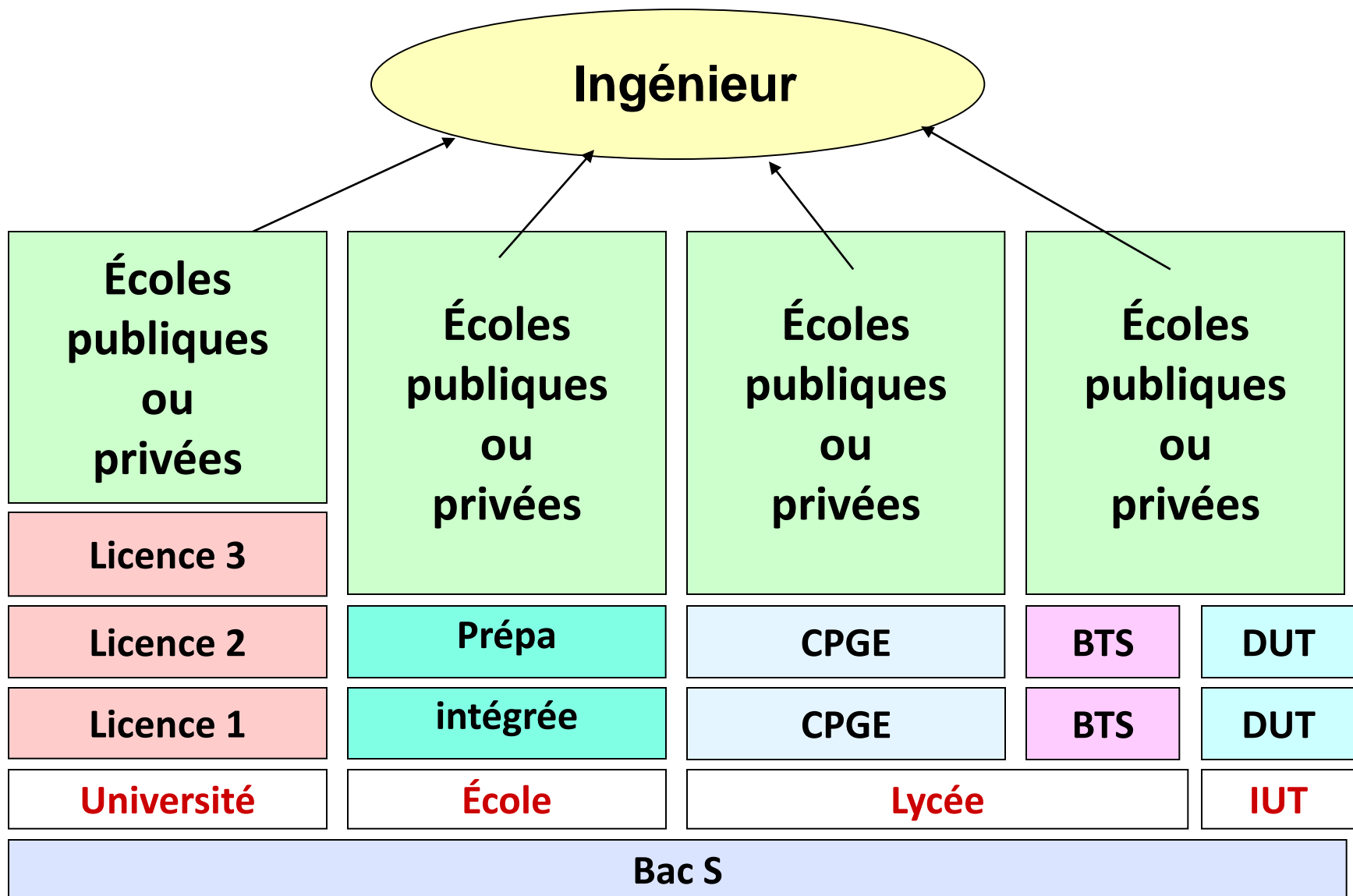
Littéraire

ENS École des Chartes École des officiers (Saint-Cyr lettres), Écoles de commerce, IEP

Scientifique

Écoles d'ingénieurs, ENS, Écoles de la défense nationale, Écoles vétérinaires

Diplôme d'ingénieur



Calendrier de la procédure APB

Du 20 janvier au 20 mars : formulation des vœux par les candidats.

A partir du 20 janvier: phase d'orientation active.

Jusqu'au 2 avril : date limite de validation des vœux et de transmission des dossiers papiers ou dématérialisés. Envoi des dossiers papiers par les candidats.

Du 6 au 9 mai : vérification de la réception des dossiers par les candidats.

Du 20 janvier au 31 mai : classement des vœux des candidats.

Du 12 juin au 19 juillet: phase d'admission et réponses des candidats.

Démarches d'inscription administrative

Les FORMATIONS gérées par APB

- **BTS** (brevet de technicien supérieur) / **DTS** (diplôme de technicien supérieur) / **BTSA** (brevet de technicien supérieur agricole)
- **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)
- **CPGE** (classe préparatoire aux grandes écoles)
- **MAN** (classes de mise à niveau hôtellerie) / **MANAA** (classe de mise à niveau en arts appliqués)
- **DMA** (diplôme des métiers d'Art)
- **MC** (Mention complémentaire de type IV)
- **DUT** (diplôme universitaire de technologie)
- **Licences** (1ère année en université) / **DEUST**
- 1ère année commune aux études de santé (**PACES**) : médecine, pharmacie, odontologie, sage-femme
- **Formations d'ingénieurs en 5 ans**
- **Ecoles d'Architecture** (sauf l'ESA : école privée)
- **Ecoles de la marine marchande**
- **Certaines Ecoles de commerce en 3 ans**
- **Ecoles nationales supérieures d'art**

Certaines de ces formations dispensées par apprentissage sont intégrées au portail APB

ADMISSION HORS APB

Pour toutes les autres formations : les candidats doivent s'adresser directement aux écoles choisies pour finaliser leurs inscriptions



Les inscriptions à ces formations et écoles se font à des dates variables. Pour certaines, la procédure démarre dès octobre.

- Université **Dauphine**
- **IEP** (Instituts d'Etudes Politiques) dont Sciences Po Paris
- Ecoles **paramédicales et sociales d'Ile-de-France**
- Les préparations aux écoles paramédicales et sociales en **Ile-de-France** (certaines ailleurs en France passent par APB)
- Certaines **Écoles Supérieures d'Arts**
- Certaines **Écoles de Commerce**
- Certaines **Écoles d'ingénieurs**
- Ecoles privées des **arts appliqués, gestion, notariat, transport, secrétariat, etc.**

Les différentes licences de l'université

- **6 catégories de licences**

1. L1 à capacité d'accueil suffisante
2. L1 à capacité d'accueil insuffisante / limitée
3. L1 délivrée dans 1 ou 2 académies d'Ile-de-France
4. L1 à modalité particulière d'admission (dossiers/tests)
5. Première année commune aux études de santé (PACES)
6. L1 à recrutement national

Catégorie 1 :

L1 à capacité suffisante

- **L1 ayant habituellement des capacités d'accueil suffisantes pour accueillir les bacheliers d'IDF**
- **Ex : philosophie, histoire, géographie, lettres classiques, lettres modernes, LLCE, LEA Anglais-Allemand, Math, MASS, Informatique, Physique, Chimie, SVT etc.**
- **Attention : il est conseillé de toujours mettre au moins un vœu de L1 à capacité suffisante de son académie d'origine dans son classement**

Catégorie 2 :

L1 à capacité insuffisante

- **L1 ayant habituellement des capacités insuffisantes pour accueillir les bacheliers d'IDF**
- **Ex: histoire de l'art, archéologie, cinéma audiovisuel, sociologie, psychologie (Paris 10 Nanterre), droit (Paris 2 Assas), droit-économie (Paris 10 Nanterre), AES (UVSQ), biologie (Paris 7 UPMC), STAPS (Paris 5), LEA Anglais-Espagnol (Paris 3 Sorbonne) etc.**
- **Attention : Pour les licences de catégorie 2 et 3, le candidat a l'obligation de formuler 6 vœux de L1 sinon, ses demandes seront traitées après celles des candidats ayant classé 6 vœux**

Catégorie 3 : L1 délivrée dans 1 ou 2 académies d'IDF

- **L1 délivrée dans une seule ou deux académies de l'Ile de France.**
- **Ex: Arts plastiques (Paris 1 et Paris 8)**
- **APB fait une proposition d'admission par ordre de priorité :**
 - **Aux bacheliers d'Ile de France**
 - **puis aux bacheliers hors Ile de France...**

Sous réserve que les candidats n'aient pas une proposition sur un vœu de rang supérieur, et sous réserve des capacités d'accueil dans la L1 demandée

Catégorie 4 : L1 à modalité particulière d'admission

- **L'établissement d'accueil définit les modalités de recueil des éléments permettant de classer les élèves. Il peut s'agir d'un dossier, d'entretiens, d'épreuves...**
- **Ex : information-communication à Paris 8 / histoire-sciences politiques à Paris 1 / droit français-droit allemand à Paris 10**
En « droit-langue » à Paris 10 => test d'orientation en langue, QCM (20 questions de culture générale du pays et 20 questions de grammaire) Réussir le test ne garantit pas d'avoir une place. Beaucoup de demandes par rapport au nombre de places.

Catégorie 5 : PACES

- **Première Année commune aux études de Santé**
- **Ex : UVSQ, Paris Sud Orsay, Paris 5 etc.**
- **Les candidats formulent un vœu générique santé Répartition des candidats franciliens entre les 7 UFR médicales des universités d'IDF en fonction de l'ordre prioritaire de leurs 4 choix. Dispositif SADEP (service inter-académique d'affectation)**
- **Attention : Obligation pour les candidats de classer un vœu d'UFR parmi les 4 dans leur académie d'obtention du baccalauréat (académie d'origine).**
- **Important : Il n'y a pas de procédure complémentaire pour PACES.**

Catégorie 6 :

L1 à recrutement national

- **L1 pouvant être également accessibles pour les bacheliers d'IDF et de Province**
- **Ex: études théâtrales à Paris 3**
- **Pour les bacheliers d'IDF : même fonctionnement que pour la catégorie 3 (égalité de traitement pour les bacheliers des 3 académies d'IDF)**